



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

**Annexe au projet de délibération n° 2.1 du conseil municipal du
04 mars 2016**

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Le conseil municipal est invité comme chaque année à tenir son débat d'orientations budgétaires, et ce, préalablement à l'adoption du budget primitif le 25 mars prochain.

Le présent rapport donne les éléments permettant la tenue de ce débat.

Introduction

Le Code général des collectivités territoriales (articles L2312-1 et suivants) prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB).

La tenue de ce débat est obligatoire dans les régions, départements, communes de + de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de + de 3 500 habitants.

Il a lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif et n'est pas sanctionné par un vote.

C'est une étape obligatoire et essentielle qui doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année qui débute et des années suivantes, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le DOB est ainsi l'occasion pour l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée de la situation financière de la commune et de son évolution
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et les objectifs budgétaires à court et moyen terme.

Le contexte budgétaire national et la Loi de finances influencent fortement les décisions qui peuvent être prises au niveau local dans l'élaboration du budget. Aussi, la première partie s'attachera à présenter le contexte national, avant d'examiner la situation financière de Crolles et les choix budgétaires pour les 2016 et les années suivantes.

1- Poursuite du pacte de responsabilité et de solidarité et de la mise à contribution des collectivités locales

1-1 Un contexte économique toujours difficile qui nécessite la poursuite de la réduction des déficits publics

Après un taux de croissance de 1 % en 2015, la loi de finances table pour 2016 sur une croissance de 1.5 %. Ce dernier devrait par la suite augmenter progressivement pour atteindre 1.9 % en 2019, scénario macroéconomique jugé néanmoins optimiste par le Haut conseil des Finances publiques.

Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible (0.9 % en 2015).

Enfin, le niveau de la dette continue d'augmenter (2 103.2 Mds€ à fin sept 2015) et représente 96.9 % du PIB (produit intérieur brut).

Aussi, malgré le plan d'économies mis en place par l'Etat, le déficit public devrait rester à niveau élevé pour 2016 (3.3 % du PIB soit 72 mds€).

Dans ces conditions, la réduction des déficits publics et la stabilisation de la dette continuent à être une priorité majeure du gouvernement et les collectivités locales continuent à être étroitement associées à l'effort de redressement des comptes publics à travers la baisse poursuivie des contributions de l'Etat.

1-2 Pour les collectivités locales : poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat

Pour rappel, le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques décline le Pacte de responsabilité et de programmation 2012-2017. Comme pour la Loi de finances 2015, l'effort de rétablissement des finances publiques est concentré sur la réduction des dépenses publiques : moins 50 Mds€ d'ici 2017 ; ce qui doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017 et d'atteindre, à terme, l'objectif d'un déficit structurel inférieur à 0.5 % du PIB.

La baisse des dépenses de l'Etat, prévue sur les années 2015 à 2017, sera principalement liée à la réduction des concours financiers aux collectivités locales. Sur le plan d'économie de 50 Mds€ pour 2015-2017, 11 Mds€ concernent les collectivités locales (pour mémoire, 1.5 Mds€ avaient déjà été prélevés en 2014, ce qui porte l'effort global à 12.5 Mds€ sur la période 2014-2017).

La réduction annuelle de 3.67 Mds€ se poursuit pour la 2^{ème} année, le bloc communal continuant à être particulièrement impacté. En 2016, comme pour 2015, cette baisse sera imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) et répartie entre les collectivités territoriales au prorata de leurs recettes totales, soit -2.07 Mds€ pour le bloc communal (qui représente 56.4 %), -1.15 Md€ pour les départements (31.3 %) et -0.45 Md€ pour les régions (12.3 %).

A noter que sur, les 2.07 Mds€ du bloc communal, 70 % concernent les communes et 30 % les EPCI. Les communes devraient ainsi être affectées, comme en 2015, d'une baisse d'environ 1.45 Mds€ en 2016 sur la DGF (-390 000 € pour Crolles et, pour rappel -402 000 € en 2015) et celle-ci devrait être réduite de 6.2 Mds€ entre 2015 et 2017 pour le seul bloc communal. Dans l'hypothèse où le montant de la DGF serait insuffisant pour absorber la contribution, le solde serait prélevé sur les compensations d'exonérations fiscales ou, à défaut, sur les produits de fiscalité de la commune.

La réforme prévue de la DGF a été repoussée à 2017, de façon à prendre le temps de bien en mesurer l'impact. Celle-ci a pour objectifs de réduire les écarts injustifiés, d'adapter les concours aux évolutions institutionnelles (notamment le développement de l'intercommunalité), de prendre en compte les spécificités du monde rural et urbain et surtout de simplifier la répartition de la DGF. Les principes de la réforme sont inscrits dans la Loi de finances 2016.

Le gouvernement a par ailleurs prévu de poursuivre la progression de la péréquation verticale (+297M€) par le biais des dotations de solidarité urbaine (DSU), dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP). Comme en 2015, cet effort ne fera qu'atténuer la baisse de la DGF pour certaines collectivités (Crolles n'est pas concernée).

Concernant la péréquation horizontale, le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) continue à monter en puissance, il passera de 780 M€ en 2015 à 1 Md€ en 2016 (pour rappel, 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013 et 570 M€ en 2014). Pour Crolles, le versement FPIC de la commune était de 315 000 € en 2015 et 441 000 € sont à prévoir en 2016.

Les collectivités locales se trouvent ainsi, pour la 2^{ème} année consécutive, confrontées à une situation contrainte qui détermine des choix politiques et budgétaires liés à ce contexte particulier.

2 - La situation financière de Crolles : quelques éléments rétrospectifs et d'analyse financière prospective

2-1 - Quelques éléments rétrospectifs et d'analyse financière

➤ L'épargne

en M€	2012	2013	CA 2014	CA 2015 estimé	ratio 2015 / 8 563 hab	BP 2016 proposé	ratio 2016 / 8 539 hab
Recettes réelles de fonct	20,23	20,02	19,9	18,03	2 323	16,70	1 960
Dépenses réelles de fonct	15,14	15,75	15,98	15,04	1 867	14,40	1 685
Epargne brute	5,09	4,27	3,92	2,99		2,3	
Taux d'épargne brute	25,16%	21,33%	19,70%	16,58%		13,77%	
Capital de la dette	1,87	0,92	0,94	0,98		1,00	
Epargne nette	3,22	3,35	2,98	2,01		1,3	
Taux d'épargne nette	15,92%	16,73%	14,97%	11,15%		7,78%	

Les recettes de fonctionnement connaissent une diminution importante du fait notamment de la baisse de la DGF (passe de 1.1 M€ en 2013 à 544 000€ en 2015), du transfert de la médiathèque au Grésivaudan au 01/01/2015 (-455 000 € en 2015) et du financement du projet Nano 2017 (-1.2 M€ à partir de 2015).

Les dépenses de fonctionnement 2015 sont en diminution de 940 000 € par rapport à 2014 ce qui est le résultat du travail mené pour maîtriser leur évolution et ce qui est également lié au transfert de la médiathèque.

L'épargne est en diminution (5 M€ en 2012 et 3 M€ en 2015) compte tenu de la baisse des recettes. Il est généralement admis qu'un taux d'épargne brute compris entre 8 et 15 % est satisfaisant. La commune se situe environ à 16 % en 2015 mais la tendance pour les années à venir est à la baisse et appelle à la prudence comme cela sera présenté plus loin.

➤ La dette

en M€	2012	2013	2014	2015	2016
Encours au 01/01	11,33	16,4	15,48	14,54	13,56
Annuité	2,13	1,5	1,5	1,5	1,4
dont intérêts	0,6	0,58	0,56	0,55	0,45
dont remboursest anticipé	0,9				
Dettes au 31/12	16,4	15,48	14,54	13,56	12,6
Variation de l'encours	5,07	-0,92	-0,94	-0,98	-0,96
Taux d'endettement	6%	7,5%	7,5%	8,4%	8,2%
Nombre d'emprunts	13	9	8	7	7
Ratio de désendettement (en années)	3,2	3,6	3,7	4,5	5,8

Fin 2015, la dette est composée de 7 emprunts dont 3 emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. L'encours de la dette est de 13.5 M€ dont 11.2 M€ (83 %) sur 4 prêts structurés (2 classés en 3E et 4E et 2 classés en 1B sur la charte Gissler) et 2.3 M€ (17 %) sur 3 prêts à taux variable assortis d'une ligne de trésorerie (classés 1A).

A noter que des remboursements anticipés (pour clore 2 prêts et ainsi économiser env 1 000 €) ont été réalisés en 2012 pour 900 000 €, ce qui explique le montant élevé de l'annuité cette année là.

Les 2 emprunts Dexia de 7,9 M€ (classés 3E et 4E), issus d'un contrat datant de 2000, ont été consolidés en mars 2012, d'où l'évolution de l'encours en 2013.

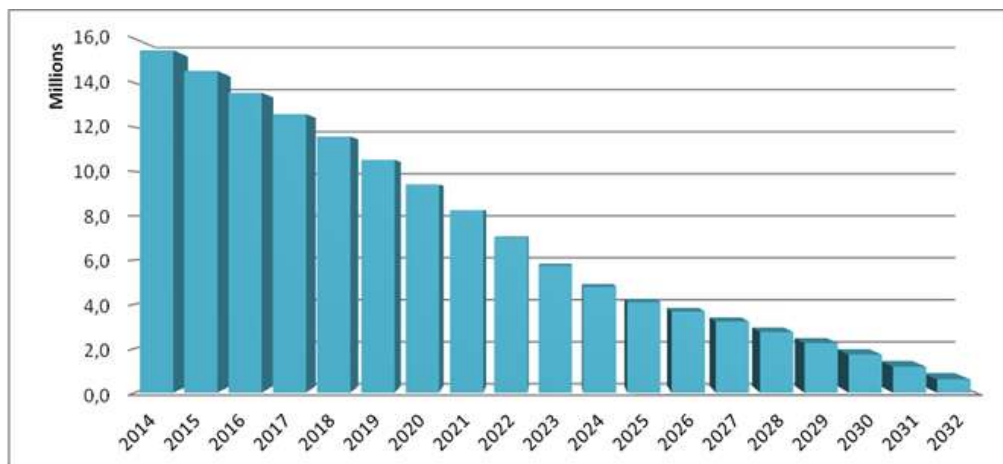
La commune a mené un travail pour les sécuriser qui a abouti, en début d'année 2016, à la signature d'une transaction avec Dexia et d'une convention avec l'Etat au titre du fonds de soutien aux communes ayant souscrit des emprunts à risque.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur la période et l'annuité est stable (hors les remboursements anticipés de 2012).

Le taux d'endettement est passé de 6 % en 2012 (hors remboursement anticipé) à 8.4 % en 2015. Il est en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à environ 11 % (données DGCL 2012).

Le ratio de désendettement (nombre d'années pour se désendetter en utilisant toute l'épargne brute disponible) est d'environ 4.5 ans (moyenne de la strate = entre 9 et 10 ans, données DGCL 2012 = 9.4 ans).

Profil d'extinction de la dette (situation 2015) :



➤ **La fiscalité directe**

	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation				
taux communal	11,73%	11,73%	11,73%	11,73%
taux moyen du Grésivaudan			10,25%	10,31%
taux moyen national communal	23,76%	23,83%	23,88%	23,95%
produit	952 920	980 814	1 020 334	1 055 503
Taxe foncière sur bâti				
taux communal	23,98%	20,92%	20,92%	20,92%
taux moyen du Grésivaudan			21,22%	21,39%
taux moyen national communal	19,89%	20,04%	20,11%	20,20%
produit	4 370 459	3 930 185	3 987 506	4 044 990
Taxe foncière sur non bâti				
taux communal	61,11%	61,11%	61,11%	61,11%
taux moyen du Grésivaudan			66,59%	66,81%
taux moyen national communal	48,56%	48,79%	48,94%	48,53%
produit	19 367	19 806	19 838	19 935
Total contributions directes	5 342 746	4 930 805	5 027 678	5 120 428
% / recettes réelles	26,40%	24,60%	25,30%	28,40%
Produit / hab	606,79	561,92	579,96	599,65

Il est proposé de maintenir les mêmes taux en 2016

Les contributions directes représentent en 2015 + de 28 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, le taux de taxe foncière sur le bâti a été diminué en 2012 pour compenser la mise en place d'une taxe intercommunale au taux de 3.06 %.

A noter que le foncier bâti des entreprises représente près de 66 % du foncier bâti global et 52 % des contributions directes en 2015. Le produit des impôts provenant de la taxe sur le foncier bâti représente 79 %.

Les bases d'imposition sont revalorisées tous les ans par le parlement (0.9 % pour 2015) et elles peuvent également évoluer en raison d'un changement de situation (familiale ou financière) ou d'un changement physique du bien imposé (extension par ex.). C'est ce qui explique la croissance du produit encaissé malgré des taux inchangés.

Enfin, le produit des impôts est également fonction des abattements pratiqués sur la base de la taxe d'habitation. Ces derniers ont été modifiés par délibération du conseil municipal (CM du 25/09/2015) pour un effet 2016 (voir partie 3 du rapport).

➤ **Les dépenses d'équipement (hors dépenses financières)**

En M€	2012	2013	2014	CA 2015 estimé	2016 proposé
Achats	1,27	3,22	1,26	0,58	
Subventions versées	2,05	0,71	0,5	0,53	
Travaux	3,76	5,91	6,33	2,33	
dont travaux de bâtiments	1,78	3,22	5,35	1,85	
dont travaux de voirie et espaces verts	1,98	2,69	0,98	0,48	
Total des dép d'équipement	7,08	9,84	8,09	3,44	5,2
dont AP/CP	3,56	5,08	6,36	2,22	0,77

Les dépenses d'équipement ont été importantes et ont progressé sur la période 2012-2014 compte tenu des projets lancés (notamment médiathèque, salle festive et réhabilitation des locaux associatifs dans les ateliers de l'ex MFR). Les dépenses diminuent en 2015 du fait de l'achèvement de ces gros projets.

Le ratio d'équipement brut par habitant (achats et travaux) est de 402 €, (moyenne de la strate = 633 € en 2012).

2-2 - Quelques éléments prospectifs sur les années à venir

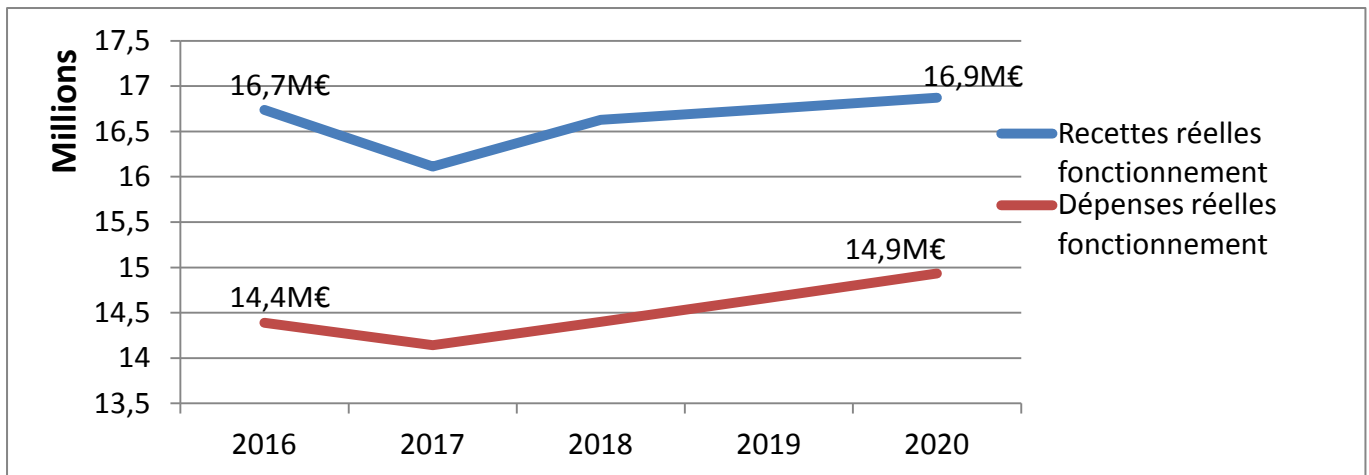
➤ **Une épargne nette en diminution importante**

L'effort de redressement des finances publiques va confirmer et accentuer la baisse des recettes et notamment de la DGF. De 2012 à 2015, la DGF est passée de 1.14 M€ à 545 000€. En 2016, la diminution de la DGF devrait être de l'ordre 390 000 € et va se poursuivre (extinction de la DGF pour la commune en 2017).

La projection sur les années futures est également rendue difficile du fait des évolutions de compétences de l'intercommunalité (prise de compétence des zones d'activité économique au 01/01/2017 et prise de la

compétence eau et assainissement au 01/01/2018) et des incertitudes économiques (extension ST Microelectronics retardée, projets en suspens).

L'effort nécessaire de diminution des dépenses de fonctionnement, du fait de la baisse importante des recettes, permet d'éviter l'effet de ciseau mais ne sera pas suffisant pour éviter une diminution importante de l'épargne nette qui devrait passer de 2 M€ en 2015 à moins de 700 000 € en 2020 (un niveau d'épargne trop bas permettrait difficilement le recours à des emprunts nouveaux futurs dont il faut pouvoir assumer le remboursement). Il sera nécessaire de poursuivre le travail de réduction des dépenses et de recherche de recettes supplémentaires (notamment de subventions pour les travaux qui y seraient éligibles).



- **Des recettes d'investissement variables et aléatoires qui amoindrissent la capacité d'investissement pour financer des nouveaux projets.**

Fin 2015, plus de la moitié du montant issu de la consolidation de 2012 reste consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 4,9 M€ qui permettront de financer une partie importante des investissements prévus sur la période 2016-2020. La capacité d'investissement reste de ce fait acceptable jusqu'à 2018 même si elle diminue de moitié entre 2016 et 2020.

3 – Les choix communaux ayant un impact sur le budget 2016

3-1 - Transfert du service petite enfance

Au 01 janvier 2016, les équipements et personnels du service petite enfance ont été transférés à la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

Ce transfert est neutre budgétairement mais a un impact important sur les volumes budgétaires : -1.6 M€ sur les dépenses et recettes de fonctionnement (dont 600 000 € de diminution de l'attribution de compensation versée par le Grésivaudan).

3-2 - Harmonisation fiscale au sein du territoire intercommunal

Des décisions fiscales ont été prises pour harmoniser les abattements sur la taxe d'habitation et mettre en place un coefficient a minima sur la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Concernant les abattements sur la taxe d'habitation, l'abattement facultatif pour charges de famille, qui était au taux maximum, a été ajusté dans un souci d'harmonisation avec le territoire. Il sera de 15 % pour toute personne à charge.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité, verra son coefficient (qui était depuis 2011 fixé à 0) passer à 2 (la très grande majorité des communes appliquent des coefficients compris entre 4 et 8,5).

3-3 - Sécurisation de la dette

Un travail important a été mené en 2015 afin de sécuriser 2 emprunts Dexia qui présentaient une structure particulière pouvant entraîner un risque potentiel de dégradation des taux d'intérêt.

La mise en place par l'Etat d'un fonds de soutien aux collectivités ayant contracté des emprunts risqués a permis de mener à bien l'opération de sécurisation puisque la commune a été éligible à ce fonds (450 000 € d'aide).

L'opération porte sur un capital global restant dû de 6.86 M€ qui a fait l'objet de 2 nouveaux prêts d'un montant global de 7.86 M€ intégrant une indemnité de remboursement anticipé.

Sur la durée, le surcoût de l'opération peut être estimé à environ 200 000 € répartis sur 15 ans. Cela permet de sécuriser ces prêts en les passant sur un taux fixe classique et tout en maintenant un taux d'endettement qui reste en dessous des 10 % sur la période 2016-2020 (8.2 % en 2016).

Cette opération va considérablement modifier la structure de la dette : fin 2016, 27 % de l'encours (au lieu de 83 % aujourd'hui) seront sur 2 prêts structurés classés 1B et 73 % seront sur 5 prêts classiques classés 1A (dont 80 % sur taux fixe et 20 % sur taux variable). Globalement la part de prêts sur taux fixe classique sera de 58 %.

Cette opération aura un impact sur la charge budgétaire sur 2016 puisque la commune va par ailleurs autofinancer 500 000 € d'indemnité. Cette charge est cependant atténuée par le fonds de soutien et par des frais financiers moindres compte tenu des nouveaux taux proposés.

4 - Les orientations budgétaires

4-1 Rappel des axes politiques du mandat, inscrits dans une perspective de développement durable et de maintien de la qualité de vie dans la ville

- **La politique sociale : équité et solidarité, bien vivre ensemble, mixité sociale et intergénérationnelle** (soutien aux associations, citoyenneté, éducation, sécurité et accessibilité, culture et sports, soutien au logement social)
- **L'aménagement de la ville** (quartier durable, projet du cœur de ville, plan de déplacements)
- **L'amélioration énergétique** (logements sociaux, bâtiments communaux, éclairage public, ressources alternatives...)
- **L'Emploi et l'activité économique** (contribuer au maintien / développement / diversification des activités et emplois, à l'insertion professionnelle)
- **La qualité de l'environnement** (biodiversité et espaces naturels, agriculture, gestion des risques, espaces publics et cheminements doux)
- **Équité et solidarité au sein du territoire du Grésivaudan**, tout en faisant reconnaître le rôle de centralité de Crolles

4-2 Rappel des axes stratégiques budgétaires sur le mandat pour une gestion financière prudente

- **Gestion financière prudente** : dégager une capacité d'investissement suffisante pour assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services publics (env. 800 000 € / an)
- **Agir d'abord pour réduire les dépenses et maintenir (au moins) le niveau de recettes actuel, avant d'envisager d'augmenter les taux d'imposition**
- **Eviter de recourir à l'emprunt ; ne pas dépasser 10% de taux d'endettement**

4-3 Orientations politiques et budgétaires pour le budget 2016

- **Réduire encore les dépenses de fonctionnement avec la même qualité de service :**

Une diminution, des dépenses de fonctionnement (hors FPIC) est indispensable. Ce travail a été engagé pour le budget 2015 et se poursuit en 2016.

En 2015, les dépenses de fonctionnement ont diminué globalement de 500 000 € par rapport au budget primitif 2014 malgré l'augmentation du FPIC (+ 140 000 €).

Ce travail sera poursuivi en 2016 : les dépenses de fonctionnement devraient encore diminuer de près de 380 000 € par rapport au budget primitif 2015 (hors transfert petite enfance) dont 168 000 € sur le seul chapitre des charges de personnel.

Ce travail est d'autant plus indispensable que le FPIC continue de progresser (+126 000 € par rapport à 2015).

- **Maintenir les mêmes taux communaux d'imposition :**

Les taux communaux sont maintenus au même niveau soit, 11,73 % pour la taxe d'habitation, 20,92 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti et 61,11 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti.

- **Pas d'emprunt nouveau sur le budget principal :**

La capacité d'autofinancement est suffisante pour financer les investissements prévus en 2016.

5 - Grandes masses prévisionnelles pour 2016 compte tenu de ces orientations

Recettes Fonctionnement en M€	
Recettes liées à la fiscalité	13,6
TH, TFB, TFNB	5,25
AC	7,07
FNGIR + DCRTP	1,31
Fonds de soutien	0,06
DGF	0,15
Dot., subv et autres produits des services	2,9
	= 16,7M€
Excédent fonct. 2015 estimé (après affectation)	= 1.2 M€

Dépenses Fonctionnement en M€	
Personnel	7,85
Autres charges	5,15
FPIC	0,44
Intérêts de la dette	0,44
Indemnité Dexia	0,5
	= 14,4 M€
Epargne brute	2,3 M€
(prélèvement global = environ 3.5M€)	
	= 16,7M€

Recettes d'investissement	
FCTVA, subv. Ventes	1,9 M€
Capacité pour investir	
Prélèvement	3,5
Reprise résultat 2015	0,8
	= 6,2 M€

Dépenses d'investissement	
Remboursement capital dette + cautions	1M€
Investissements	5,2M€
Travaux engagés (hors AP-CP)	0,5
Projets en AP-CP (en cours ou prévus)	0,8
Maintenance Patrimoine et Matériels	0,9
Etudes et aménagements prévus	3
	= 6,2 M€

NB : Ces grandes masses ne prennent pas en compte certaines opérations d'ordre neutres budgétairement (amortissements, lignes de trésorerie...) et les écritures liées à l'opération Dexia qui seront affichées en plus dans le budget qui sera voté en mars et qui n'est pas encore arrêté.

Les montants sont provisoires et susceptibles de faire encore l'objet d'ajustements d'ici le vote du budget.

5-1- Recettes de fonctionnement 2016

Les recettes liées à la fiscalité représenteront **environ 13,6 M€** dont :

- 5,25 M€ pour les impôts locaux directs (TH, TFB, TFNB), compte tenu de la revalorisation de 1 % des valeurs locatives votée par le Parlement et des modifications sur les abattements de taxe d'habitation
- 7,07 M€ d'attribution de compensation, versée par la Communauté de communes (-600 000€ par rapport à 2015 compte tenu du transfert du service petite enfance)
- 1,3 M€ pour le FNGIR¹ + la DCRTP² (montants inchangés)
- 300 000€ pour les droits de mutation

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait être de l'ordre de **154 000 €** soit une diminution d'environ 400 000€ par rapport à la DGF versée en 2015.

Les autres recettes (produits des services et dotations/subventions) devraient être de l'ordre de **2,9 M€**. Ces recettes sont en forte diminution compte tenu du transfert du service petite enfance (env -1M€ sur les recettes des familles et la subvention versée par la CAF).

Globalement, **les recettes réelles de fonctionnement** mentionnées ci-dessus devraient être de l'ordre de **16,7 M€** (18 M€ budget 2015 modifié par DM). A ces 16,7 M€ s'ajoutera un excédent de fonctionnement qui devrait être de l'ordre de 1,2 M€ mais dont le montant définitif n'est pas encore arrêté. Globalement les recettes sont en diminution importante compte tenu du transfert de la petite enfance et de la baisse de la DGF.

5-2 - Dépenses de fonctionnement 2016

La poursuite d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement reste une priorité compte tenu de la diminution des recettes. Un travail dans ce sens a déjà été mené en 2014 et 2015. Il se poursuit sur 2016.

Le poste des **charges de personnel** est estimé à **7,9 M€**, en diminution de 1,6M€ par rapport au budget 2015 compte tenu du transfert de la petite enfance (-1,4 M€) et du travail mené pour diminuer par ailleurs les dépenses (-168 000€).

¹ Fonds national de garantie individuelle des ressources

² Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Les **charges à caractère général** devraient être de l'ordre de **3,6 M€** pour 2016 (3,7 M€ au budget 2015). Certains postes dont l'évolution des tarifs est difficilement prévisible (fluides et énergie notamment) continuent à peser de façon importante sur ces charges générales. Ce chapitre a fait l'objet d'un travail particulier permettant, de poursuivre la diminution engagée en 2015.

Les **autres charges obligatoires³ et de gestion courante** devraient représenter près de **1,6 M€**. Elles intègrent notamment les subventions aux associations et les dispositifs d'aide aux activités pour les jeunes et les adultes (activités culturelles, sportives, aides aux vacances, saison glisse...).

La dépense liée au prélèvement du **FPIC** passerait à plus de **441 000 €** (rappel 2015 : 315 000 €)

Les intérêts de la dette représentent **446 000 €** et sont en diminution (541 000 € en 2015). Le taux d'endettement, d'environ 8.2 %, reste très en dessous de la moyenne des communes de la même strate.

A noter, l'inscription d'une dépense exceptionnelle liée à l'opération de sécurisation de 2 prêts Dexia qui prévoit l'autofinancement à hauteur de **500 000 €** de l'indemnité de remboursement anticipé.

Globalement, **les dépenses réelles de fonctionnement** (y compris intérêts de la dette) devraient être de l'ordre de **14,4 M€** (budget 2015 modifié par DM : 15,3 M). En neutralisant l'effet du transfert de la petite enfance, **les dépenses diminuent d'environ 380 000€** par rapport au budget primitif 2015 dont 168 000€ sur les charges de personnel.

↳ **Epargne brute** (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) :

Elle devrait être de l'ordre de **2,3 M€**.

↳ **Epargne nette** (épargne brute – remboursement de la dette) :

Elle devrait être de l'ordre de **1,3 M€**.

5-3 - Les investissements 2016

Les recettes d'investissement sont estimées à ce jour à **1,9 M€** (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions, cessions).

L'ensemble, auquel s'ajoutent l'épargne et l'excédent antérieur, amène à une **capacité de financement de près de 6.2 M€** pour financer sur fonds propres :

- Le remboursement du capital de la dette (1M€)
- Les travaux en cours / engagés (env. 0.5 M€)
- les aménagements indispensables à la maintenance des infrastructures et au renouvellement du matériel pour le fonctionnement des services (env. 0.9 M€)
- les crédits de paiement 2016 (env. 0.8 M€) des Autorisations de Programme (AP) mises en place.
- les études pour projets futurs et réalisations nouvelles 2016 (env. 3 M€)

Les opérations pluriannuelles (**AP CP**) vont concerner en 2016 essentiellement :

- la poursuite des travaux d'amélioration énergétique et thermique dans les bâtiments communaux et les logements sociaux (logements Val de Marne 150 000 €), ainsi que l'amélioration de l'éclairage public (60 000 €).
- la suite des travaux d'accessibilité des bâtiments et espaces publics (80 000 €)
- la voirie et les réseaux de la rue du Château Robert (257 000 €)

Pour les projets structurants du mandat, le **quartier durable**, déjà engagé, se poursuivra (300 000 €), de même que les études liées au **cœur de ville** (61 000 €).

Principaux autres investissements projetés pour 2016 :

- Gros travaux de maintenance sur les bâtiments communaux 500 000 € dont réfection de la toiture du Projo (234 000 €) et réfection du mur d'escalade (50 000 €)
- Aménagement de l'étage de la salle festive (300 000 € en 2016 + 250 000 € en 2017)
- Aménagements voiries (suite) : cheminement doux rue des Bécasses (80 000 €), aménagement d'une nouvelle voie en zone industrielle (500 000 € en 2016 + 889 000 € en 2017), prolongement de la rue des Sources (456 000 €), eaux pluviales rue de Belledonne (35 000 €).
- Plan de jalonnement (30 000 €) et plan de déplacement (25 000 €)
- Prise d'actions dans la future centrale villageoise (14 000 €)

³ Il s'agit des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et aux syndicats intercommunaux (Syndicat pour la démolition, Syndicat Bresson, Isère Drac Romanche, et Parc de Chartreuse)

6 – Les budgets Eau et Assainissement

Les budgets annexes Eau et Assainissement sont gérés sous la forme d'un service public industriel et commercial. Cela implique notamment que les redevances perçues doivent couvrir totalement le coût du service produit.

► **Le service de l'eau** est exploité par un délégataire (l'ex-Sergadi, intégrée à la SPL Eaux de Grenoble-Alpes). Le contrat d'affermage a été signé pour une durée de 12 ans à compter du 01 juillet 2011. De ce fait, ce budget ne contient pas de dépenses d'exploitation. Par contre, certaines opérations d'investissement, relevant de la commune, seront inscrites au budget 2016 (reprise des branchements rues J Moulin et J. Villard, prolongement de la rue des Sources, nouvelle voie dans la zone industrielle). Ces travaux seront autofinancés par les recettes de la redevance communale, qui reste inchangée depuis 2011.

Le tarif de l'eau au 01/01/2016 de l'eau est de 0.86€ TTC / m³ (0.86€ en 2015), dont 0.05€ de part communale.

► **Le service de l'assainissement** est géré en régie par la commune, cependant certaines compétences relèvent du SIEC (collecte des eaux usées) et de la Métro (transport et traitement des eaux usées) pour lesquels la commune collecte les redevances. La part communale reste inchangée également depuis 2011.

En 2016 sont programmés la poursuite des travaux concernant l'assainissement collectif dans différents secteurs de la ville (notamment rue Château Robert et rue de la Gifle, prolongement de la rue des Sources...).

Un dernier chantier (encore incertain) pour une nouvelle voie dans la zone industrielle est à prévoir. Il sera financé, s'il se réalise, par un emprunt.

Le tarif 2016 de l'assainissement est à ce jour de 1,69 TTC / m³ (1,61 € en 2015), dont 0,405 € de part communale.

► Pour 2016 ces 2 budgets sont financés **sans augmentation de la redevance communale**.

Le tarif global de l'eau SIERG + assainissement est à ce jour de 2,55 € TTC / m³ (2,47 € en 2015) en augmentation du fait de la progression des redevances extérieures (Métro et Agence de l'eau). L'équilibre du budget de l'assainissement reste toujours fragile.

Le tarif global de l'eau + assainissement pour les 204 abonnés du hameau de Montfort desservis par l'eau du SIELT s'élève à 3.25 € / m³ (dont 1,56 € / m³ pour l'eau).

► Le Grésivaudan étudie, en lien avec les communes, les conditions de mise en œuvre de sa prise de compétence eau et assainissement au 01/01/2018, date à laquelle ces 2 budgets annexes devraient donc être transférés.